

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Développement des zones ouvertes intra forestières et des zones de transition (lisières)

N° action : 7

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.1. Cohérence et complétude du périmètre
- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 3.6. Partenariat scientifique

Description de l'action :

Cette fiche est en lien avec la fiche 29.

- Contexte :

Au sein du réseau Natura 2000, le développement de lisières externes (bordures des massifs forestiers avec le domaine agricole) est favorisé et soutenu à travers des indemnités accessibles tant aux propriétaires privés que publics. Rien n'est fait cependant pour les lisières internes (au sein des massifs forestiers) qui, pourtant, présentent aussi énormément d'intérêt pour de nombreuses espèces de chiroptères emblématiques de la vallée de la Semois.

Les zones ouvertes intra forestières permettent aussi à une flore originale de se développer, habitat privilégié de très nombreuses espèces de papillons forestiers, qui sont pour la plupart en déclin. De plus, ces zones ouvertes, si elles sont entretenues en ce sens, peuvent servir de gagnage à la grande faune herbivore et de zones de chasse privilégiée du lynx et du chat forestier.

- Objectifs :

Favoriser le développement de lisières internes au sein du réseau Natura 2000 et en dehors également.

Les lisières internes peuvent se décomposer en trois types de lisières différentes :

- les lisières ouvertes : correspond à une ouverture du peuplement forestier en bord de chemin ou de peuplement, tout en veillant à conserver le milieu ouvert.
- Les lisières étagées : ouverture du peuplement forestier en bord de chemin ou de peuplement, tout en veillant à préserver autant que faire se peut les espèces arbustives, et plantation d'espèces arbustives locales et adaptées, afin de créer une dégressivité par étages depuis la strate arborée du peuplement forestier vers la strate herbacée du milieu ouvert. Ce type de lisière offre le plus grand potentiel en termes d'habitats et de diversité biologique.
- Lisières de "taillis" : tester sur une courte surface la création de lisière de façon à créer un enchaînement de taillis de classe d'âge différents sur une courte distance, ce taillis sera issu de la régénération naturelle.

Ces lisières pourront également être couplées à la fiche d'action qui consiste à changer les pratiques de chasse dans le cadre du nourrissage.

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Les lisières internes auront une largeur minimum de 10 m et max 30 mètres. Et une longueur minimum de 50 mètres par élément.

Compte tenu du contexte, l'engagement des différentes parties prenantes devra être acté dans une convention qui aura la même durée de vie que le plan directeur du Parc national. Les travaux seront réalisés selon une périodicité visant à réduire les impacts sur la biodiversité (hors période de reproduction, sur sols non engorgés en eau ...).

Les zones de lisières devront être inscrites et identifiées comme « lisière » dans les parcellaires et dans les plans de gestion/d'aménagement.

→ *Création de minimum 100 ha de lisières internes interconnectées, avec une répartition idéale de 45 ha de lisière étagée, 45 ha de lisière ouverte et 10 ha de lisière de « taillis ».*

- **Méthodologie :**

- 1- Définitions précises des 3 types de lisières, création de la convention type et définitions des engagements du propriétaire,
- 2- Démarchage des propriétaires,
- 3- Localisation des sites et vérification de la pertinence biologique,
- 4- Création des zones ouvertes et des lisières,
- 5- Monitoring et suivi naturaliste à T+2 ans après création de la lisière.

- **Localisation :**

Forêts publiques et privées et hors voirie à 2 bandes de circulation et vitesse ≥ 90 km/h (intervention sécurité)

- **Public(s) ciblé(s) :**

Tous propriétaires forestiers